

## Déclaration Préalable

**Comité Social d'Administration  
de la DNGCD du 12 mars 2026**

**Monsieur le président,**

Si le comique de répétition a ses vertus et ses adeptes, il est pour nous un exercice un peu pénible mais un passage obligé tant les sujets redondants se répètent au fil de nos instances...

Un exemple : le sujet des LDG (nous vous ferons grâce des LDG promotions toujours plus arbitraires et opaques). En juin 2025 nous vous alertions sur la dérive instaurée au sein des LDG mutations suite à votre décision de faire passer tous les postes de marins G3 (donc tous les postes de seconds) en avis de vacance de poste.

Nous vous rappelions alors notre opposition et le fait que pour la CFDT un minimum de règles devaient s'imposer et que le classement au Tableau Annuel des Mutations restait la seule garantie d'équité et d'impartialité dont nous disposions. Vous ne nous avez pas écoutés. Dont acte.

Néanmoins, pour la CFDT, tout agent qui dispose des qualifications et des qualités requises doit pouvoir prétendre à pouvoir postuler et défendre ses chances face à la commission de sélection mise en place lors de ces AVP. Il ne peut y avoir de pré-sélection qui écarte par principe certains profils au prétexte qu'il y a trop de candidats. Chacun doit pouvoir défendre ses chances en toute équité et impartialité. D'autant que les critères de sélection sont parfois complètement incohérents...

**Il en va de l'égalité des chances dont vous êtes le garant.**

Autre exemple : le fameux GT Aériens qui semble vouloir se transformer en Arlésienne... Plus on en parle, plus il s'éloigne, tel un mirage dans le désert que l'aéromaritime risque de devenir si des mesures ne sont pas prises rapidement pour favoriser l'attractivité et le recrutement... Est-ce par anticipation d'un échec du recrutement par concours ? Vous nous l'avez dit en CSA : la fermeture de brigade ne fait pas partie du plan, mais vous nous aviez aussi dit en instance que ce serait incontournable en cas d'échec des recrutements. Sans une vision à long terme, nous courrons à la catastrophe. Il serait grand temps que le sujet soit pris à bras-le-corps pour avancer sur ces problématiques structurantes... Car malgré l'organisation d'ateliers et l'affichage d'un optimisme assumé, le ressenti des agents penche vers une résignation préoccupante. Dès le mois d'octobre dernier nous vous alertions sur nos préoccupations de production d'heures de vol, toujours insuffisante sur B350 et clairement en chute sur EC135. Nos préoccupations étaient justes et nos analyses aussi. Les moyens palliatifs annoncés fin 2025 ne semblent pas avancer et, nous le craignons, n'aurons probablement pas abouti d'ici au prochain CSA.

Que dire également du manque de vision sur la composante aérienne dans le cadre du plan stratégique Douane 2030 ? Nous vous l'avons déjà affirmé avec conviction mais semble-t'il sans succès : en mer, le ciblage sur renseignement n'est pas suffisant. Toutes les études le démontrent : les espaces maritimes concentrent l'essentiel de la fraude à l'importation et c'est encore plus vrai en matière de stupéfiants. Il n'y a pas de LAPI et de vidéosurveillance dans les espaces maritimes, les drops-off sont courants voir possiblement quotidiens... diminuer la surveillance donc la présence des unités aériennes et maritimes est pour la CFDT une erreur stratégique en matière de lutte contre la fraude. D'autres administrations sont déjà revenues en arrière en réarmant les sémaphores et en développant de nouvelles unités côtières car, quel que soit le domaine de lutte, nos frontières et nos étendues maritimes l'exigent.

Nous pourrions encore continuer sur bien d'autres sujets, mais comme on dit, les blagues les plus courtes sont toujours les meilleures. Nous allons donc nous recentrer sur le programme du jour et les nombreuses interrogations ou remarques qu'il ne manquera pas de susciter de notre part..

En premier « état des lieux », la lecture attentive des effectifs DNGCD pour l'année 2026 nous amène au constat que nous avons manifestement perdus 26 emplois depuis 2024 (865 EP en 2026 contre 891 ER en 2024...). Pire pour l'ensemble des SGCD la perte se monte à 58 ER, dont 35 rien que pour le SGCD Antilles-Guyane !... Et où sont passés les 32 ER de différence me direz-vous (ou EP, on s'y perd dans toute cette sémantique...) ? Je vous le donne en mille, à la DNGCD et dans ses Organismes Rattachés, pour alimenter l'Ogre tentaculaire qui se nourrit toujours plus sur la bête, isopérimètre oblige (enfin « iso » à une vingtaine près quand même...). Bref, ce joli tour de passe-passe ne saurait occulter une réalité : bon nombre d'unités sont à l'os (et le cas des Antilles est d'autant plus flagrant au regard de ces chiffres...) et ce ne sont pas les futures divisions qui se profilent qui risquent d'améliorer les choses !

Alors comment faire plus avec toujours moins d'agents (de terrain) ? Rien de plus simple, généralisons le 16/24ème à toute la garde-côtes (oui, dans un premier temps un panel de BGC triés sur le volet, ou plus exactement « étrillé sur le volet »..) ! Car nous ne sommes pas dupes, l'expérimentation à venir sur la BGC La Rochelle ne sera que les prémises d'une doctrine qui pourrait à n'en pas douter être amenée à être généralisée à la majeure partie des unités garde-côtes (car malgré toute la confiance que nous vous accordons quand vous nous assurez que vous prenez l'engagement de sanctuariser tout ce qui ne fera pas partie du périmètre initial, notre confiance dans l'administration est quant à elle limitée... nous avons tous pu constater par le passé que les promesses n'engagent que ceux qui les profèrent et surtout ceux qui y croient...).

Le bénéfice pour la DNGCD est évident, pour les agents il l'est beaucoup moins...

Le Régime Patrouilleur tel que défini en 2005 lors des discussions bilatérales n'a rien à voir avec les propositions faites aujourd'hui aux agents pour vendre ce projet.

Enfin dernier sujet qui nous interpelle, les travaux sur la chaîne technique navale. Nous attendons d'en discuter avec vous mais il y a quelque chose qui nous frappe à la CFDT/CFTC, c'est que le rôle et le dimensionnement de la chaîne des RTN ne semble même

pas évoqué... Nous avons l'impression que nous passons à côté du sujet... Nous vous rappelons que nous militons depuis la création de la DNGCD pour un renforcement du nombre de RTN sur chaque façade et pour le rapprochement des RTN des unités. S'il y a bien un sujet qui aurait pu être intégré dans la réflexion sur le renforcement de la chaîne managériale et dans les futures divisions aéromaritimes, c'est celui des RTN. Au vu des prérogatives et des responsabilités qui incombent à ceux-ci, nous aurions même pensé que les liens et le rattachement à la DMCO seraient renforcés ou tout au moins précisés...

### **Fin ? Presque...**

Nous ne résistons pas à l'envie de partager avec vous une dernière blague pour la route... Où en est le dossier concernant le sujet des secrétariats de PGC ? Cela fait maintenant trois ans que le sujet a été lancé et plus de deux ans que les conclusions du SGCD MMNA sur cette réflexion vous ont été remises... Bizarrement quand il s'agit d'agents subalternes, ces sujets traînent en longueur... ou se perdent... C'est sûrement lié au montant de l'ACF induit qui frise l'indécence... En attendant les secrétaires du DF-P3 attendent toujours de voir leur situation régularisée suite à la décision du CTSD du 08/02/2018 de les désigner adjoints... version « *Canada Dry* », ça ressemble à de l'adjoint de CDU ça fait le travail d'adjoint mais ça n'en a pas l'ACF...

Idem pour les PNNT concernant la reconnaissance des APRS où la seule réponse de la DG a été « pas la peine de venir vers nous, vous êtes déjà payé pour ça » !! C'est ce qu'on peut appeler une belle reconnaissance de technicité !!!

Enfin, nous voudrions terminer cette longue déclaration liminaire par une alerte sur les conditions de travail aux Antilles au sein des BSN. Nous pensions le dossier clos concernant les conditions d'emploi et le respect des règles dans ces unités déjà très éprouvantes en raison de la nature même du moyen. Mais manifestement les passations de consignes se sont perdues lors du changement de direction. Il quand même aberrant de discuter d'un côté d'un « régime patrouilleur » aux petits oignons (même si ça reste à voir...) alors que dans le même temps les BSN ont droit à un régime salé ! Le BOD 1433 s'applique partout même outre mer et il est anormal que des agents n'aient pas leurs projections de service à un mois comme on le promet aux futurs Patrouilleurs... Monsieur le président, nous vous rappelons encore une fois que les intercepteurs actuels (tout comme ceux à venir) ne sont pas prévus pour effectuer des missions de patrouille ou d'attente comme dans les BSN classiques. Et surtout pas sous le climat des Antilles.

**Pour la CFDT / CFTC Douane  
Les représentants DNGCD**